

N° 431.ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 07 SEP. 2023

DECISION LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- Vu le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- Vu le décret n° 2.22.900 du 8 Rabii II 1444 (03 Novembre 2022) portant renouvellement de la nomination de Monsieur **El Mahdi ARRIFI** aux fonctions de Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- Vu le décret n°2.11.681 du 25/11/2011 (28 di Al Hijja 1432) fixant la procédure de nomination aux fonctions de Chef de Division et Chef de Service dans les administrations publiques ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des Services de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de Chef du Service Promotion des Produits du Terroir à l'Echelle Nationale au niveau de la Division de la Promotion des Produits du terroir relevant de la Direction de Développement de la Commercialisation des Produits du terroir au sein de l'Agence pour le Développement Agricole.

Article 2 : Le poste est ouvert aux agents titulaires qui remplissent les conditions suivantes :

- Être classés à l'échelle 11 de la fonction publique (au moins grade d'administrateur 2^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat) ;
- Avoir, au moins, un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur 3^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat ;
- Avoir des compétences liées aux exigences requises du poste à pourvoir ; et
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la Promotion des Produits du terroir.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies dans la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ; et
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Bâtiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **22/09/2023 à 16h30mn**.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'ADA (www.ada.gov.ma) et de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ADA.

Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole

Signé : El Mahdi ARBIR



	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des réalisations des différentes prestations supervisées par le service. <p>b) Développement des partenariats institutionnels et commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le développement des conventions de partenariat commerciales (GMS, Magasins spécialisés...); • Assurer le développement des conventions de partenariat institutionnelles. <p>c) Salons et manifestations nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des salons nationaux (volet relatif aux produits du terroir); • Participer à l'accompagnement et le coaching des groupements pour participer aux évènements à travers une préparation préalable en matière de marketing. <p>d) Promotion et développement du label collectif « Terroir du Maroc » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le développement du label collectif « Terroir du Maroc »; • Suivre la préparation et la mise à jour du règlement d'usage du label collectif; • Suivre l'enregistrement du Label Collectif auprès de l'OMPIC à l'échelle nationale et internationale; • Suivre les modalités d'octroi et de retrait des autorisations d'usage du label collectif.
Aptitudes requises	<ul style="list-style-type: none"> • Sens de l'organisation ; • Management de l'équipe ; • Rigueur ; • Sens de la communication.

